

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 JUIN 2019
N°49/2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE TROIS JUIN,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, N. LEGROS, D. MANTONNIER, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER,

PROCURATIONS : M. MENDEZ à J. NIVON, F. MILET à S. CHABANY, B. ZANNI à E. DUCES

ABSENTE : S. KOENIG

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Jacques NIVON est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE
RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE DES GONNARDIERES**

Monsieur Didier SANCHEZ, adjoint aux travaux, expose la situation :

Dans le cadre des travaux de rénovation thermique de l'école des Gonnardières, il est prévu de reprendre l'isolation extérieure de l'ensemble des façades de l'école des Gonnardières en deux tons : gris clair pour le bâtiment principal et gris foncé pour le préau.

L'objectif des travaux est d'améliorer les conditions de confort des écoliers et de l'équipe enseignante mais aussi de réduire les consommations énergétiques.

Ces travaux permettront également d'améliorer l'esthétique de la façade.

3 entreprises ont déposé une offre : La Maîtrise De vos Façades (MDF), STS ALPES et SUN FACADES.

A l'issue de l'examen des dossiers, le bureau municipal propose de retenir l'entreprise MDF à Vif, pour un montant de 116 747,02 € HT. Le dossier est plus étayé et les références sont bonnes, avec un prix compétitif et inférieur au montant budgété.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le MAIRE à signer le marché correspondant avec l'entreprise MDF, sise 5 Rue du Bruyant à Vif, pour un montant de 116 747,02 € HT, soit 140 096,42 € TTC.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 04 juin 2019.

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification